



**Le Conseil d'Etat**

1819-2022

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la  
communication (DETEC)  
Madame Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

**Concerne : procédure de consultation concernant le projet mis en consultation relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, au crédit d'engagement et à l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales**

Madame la Conseillère fédérale,

Votre courrier du 26 janvier dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le canton de Genève approuve le projet relatif au plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, au crédit d'engagement et à l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.

Conformément à vos recommandations, vous trouverez annexées, les réponses synthétiques du canton de Genève au questionnaire élaboré par vos offices qui sera, selon votre demande, également transmis en format informatique à l'Office fédéral des routes (OFROU) via l'adresse de messagerie indiquée.

Nous constatons avec satisfaction qu'au travers du projet de message cité en objet, une attention particulière est portée à la stratégie climatique, à la biodiversité, à la protection de l'eau, au paysage et aux mesures de diminution des nuisances sonores. En effet, le canton de Genève s'engage de manière significative en faveur du climat et de la protection de la biodiversité. Notre Conseil a décidé, en ce sens, de déclarer l'urgence climatique en décembre 2019 et a adopté le 14 avril 2021 un nouveau Plan climat cantonal aux objectifs très ambitieux visant, d'ici à 2030, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60 %.

Concrètement, nous travaillons dans cette perspective en collaboration avec l'OFROU pour que, dans le cadre des projets de réduction des goulets d'étranglement, les alternatives soient développées pour réduire à l'avenir l'importance de la part des transports individuels motorisés dans les déplacements, en particulier dans le centre d'agglomération. Les études que nous réalisons ensemble sur les voies réservées pour le covoiturage, sur l'intégration des transports publics sur des portions de routes nationales, ainsi que sur les parkings d'échanges pour le transfert modal vers les transports publics, sont essentielles à l'atteinte de l'objectif de réduction des kilomètres parcourus en transports individuels motorisés porté par le Plan climat cantonal. Cette réduction est indispensable pour œuvrer en faveur de la

transition écologique, en préservant la santé de nos citoyens et en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie dans notre canton. Les couvertures de tronçons autoroutiers actuellement étudiées sur le contournement Ouest de Genève participent également à cette mission, notamment pour desserrer la pression sur notre quota de surfaces d'assolement et améliorer les compensations forestières ainsi que les connexions écologiques pour la biodiversité en raison des impacts induits par le projet.

Le report du trafic routier individuel a été intégré dans les principes du plan sectoriel des transports, partie Programme, et dans les perspectives d'évolution du transport du DETEC. C'est ce même objectif que le canton de Genève entend poursuivre dans le cadre du projet visant à réduire drastiquement le trafic au cœur de l'agglomération.

En effet, comme vous l'avez relevé dans les documents qui nous ont été soumis, la place économique suisse dépend dans une large mesure d'une infrastructure de transport fiable et fonctionnelle. Le transport rapide, fiable, sûr et efficace des personnes et des marchandises est une condition *sine qua non* pour le fonctionnement d'une économie performante et constitue un avantage concurrentiel important sur le plan international, et cela s'applique bien évidemment à l'agglomération genevoise.

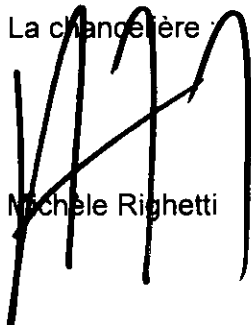
Dans ce cadre, le travail, visant à compléter le réseau actuel avec le tronçon du contournement Est se poursuit et nous sommes satisfaits de constater la prise en considération, dans le rapport explicatif, des exigences complexes au sein des agglomérations, des métropoles et des grandes villes (explicitées dans le chapitre 2.3.4.1. Orientations à long terme du réseau des routes nationales) comme Genève. Nous souhaitons vous confirmer que de notre côté, nous allons poursuivre les études du contournement Est en nous basant sur les principes retenus par le Conseil fédéral et exposés dans le rapport explicatif qui nous est parvenu, ainsi que les éléments précités et en cohérence avec les stratégies cantonales adoptées.

Nous sommes convaincus que l'intégration de nos projets de développement du réseau des routes nationales au sein des prochaines étapes d'aménagement nous permettra d'atteindre les objectifs visés par la Confédération et par le canton de Genève. Nous nous réjouissons à cet effet de poursuivre l'excellente collaboration avec vos offices, en particulier avec l'Office fédéral des routes.

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de cette procédure, nous vous prions de recevoir, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco

Annexe mentionnée

Copie à : [netzplanung@astra.admin.ch](mailto:netzplanung@astra.admin.ch)

## Réponse du canton de Genève au questionnaire concernant le projet mis en consultation relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, au crédit d'engagement et à l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales

### Généralités concernant le projet mis en consultation

1. Approuvez-vous les grandes lignes du projet ?

*Les grandes lignes du projet conviennent au canton de Genève.*

2. Estimez-vous que certains sujets n'ont pas été suffisamment pris en considération ?

*Nous relevons avec satisfaction qu'en complément strict du contenu du projet ont été pris en considération le programme du plan sectoriel des transports ainsi que les stratégies climatiques, de biodiversité, de l'utilisation des sols et des mesures pour diminuer les nuisances sonores, ce qui est en adéquation avec les objectifs de notre canton.*

### Plafond des dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2024-2027

3. La hauteur du plafond de dépenses demandé pour les routes nationales sur la période 2024-2027 est-elle réaliste ?

*Au regard des informations que nous possédons sur l'état des routes et sur la base des compétences techniques de nos services sur les dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens de l'adaptation de nos propres infrastructures, le plafond des dépenses demandé est réaliste. Cependant, il convient d'ajouter un montant annuel pour les coûts de recherche et de normalisation dans le domaine de la circulation routière (mise à disposition gratuite des normes - voire remarque au point 6).*

### Programme de développement stratégique des routes nationales

4. Le programme de développement stratégique des routes nationales est-il complet par rapport au volume de projets pris en considération ?

*Le volume de projets pris en considération nous semble être en adéquation avec le programme de développement stratégique des routes nationales et conforme aux moyens financiers qui sont prévus.*

5. Que pensez-vous de la répartition des projets d'extension dans les horizons de réalisation et dans l'étape d'aménagement 2023 ?

*La répartition des projets d'extension dans les horizons de réalisation est conforme à notre attente pour les projets sur notre territoire. Nous nous félicitons de l'excellente collaboration que nous constatons entre nos services et l'Office fédérale des routes, et nous nous assurerons qu'elle perdure afin que les horizons de réalisation se*

*concrétisent conformément à la planification prévue dans le message mis en consultation.*

#### Autres remarques

6. Quelles autres remarques souhaitez-vous formuler sur le projet mis en consultation ?

*Nos services ont pu apprécier les échanges que nous avons sollicités et les consultations préliminaires qui ont été initiées par l'office fédéral des routes avant l'élaboration du projet de message relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, au crédit d'engagement et à l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales.*

*Au vu des chiffres indiqués dans le rapport de consultation, l'opération « reprise des 400 km de routes cantonales dans le réseau national NAR » semble être au bénéfice du fonds FORTA. L'opportunité de traiter une fois pour toute la question du financement de la recherche, de la normalisation et de la mise à disposition gratuite des normes en matière de circulation routière en Suisse est créée. La législation fédérale (article 86, al. 3 let. f de la Constitution fédérale et l'art. 37 LUMin) indique déjà que la «recherche liée à la circulation routière» est financée par la Confédération. Il est proposé que la recherche, les travaux de normalisation et la mise à disposition gratuite des normes en matière de circulation routière soient financés par le FORTA.*